

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTLAUR
DU 6 NOVEMBRE 2018**

Etaient présents : MM. ANDRIEU Antonin, BACHET Jean-François, BORIES Chantal, CATHARY Nicole, FAULKNER Soisik, FERRIE Jean, FRABOULET Claudine, LEVEQUE Frédéric, ROSSETTI Sylvain, SAINT-GEORGES Hervé.

Etaient absents représentés : MADIEC Stéphane représenté par ANDRIEU Antonin.

Etaient absents excusés : BRUET Laurence, SUNE Patrice, BARADAT Eric.

Secrétaire de séance : FRABOULET Claudine

L'an deux mil dix-huit, le six du mois de novembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antonin ANDRIEU.

Convocation du 29 octobre 2018

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Compléments éventuels à l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2018
- 3- Aides exceptionnelles
- 4- Opération Cœur de Village – demande de subventions
- 5- Convention CAC – contrôle des hydrants
- 6- Convention DEPARTEMENT – adhésion au réseau de lecture publique de la BDA
- 7- Décisions Modificatives
- 8- Transfert de voiries dans le domaine public
- 9- Baux ruraux
- 10- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme FRABOULET Claudine, qui accepte, est désignée secrétaire de séance.

1- COMPLEMENTS EVENTUELS A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour :

- choix du prestataire concernant les travaux de réfection de voirie suite aux intempéries de février 2019 ;

- approbation du projet de réfection de voirie suite aux inondations d'octobre 2018 et demandes de subventions.

Le Conseil Municipal autorise les demandes qui feront l'objet de délibérations.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018

Le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 13 septembre.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3- AIDES EXCEPTIONNELLES – COMITE DE SOLIDARITE COMMUNALE

Le Maire informe les élus que le Comité de Solidarité Communale s'est réuni le 26 septembre afin d'étudier la situation difficile rencontrée par la famille PASQUIET. Le Conseil Municipal décide de leur attribuer une aide financière.

Vote à l'unanimité.

4- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION AUDE SOLIDARITE – INONDATIONS D'OCTOBRE DANS L'AUDE

Le Maire fait part aux élus du courrier du Conseil Départemental qui propose par le biais de l'association Aude solidarité la levée de fonds pour venir en aide aux sinistrés du département suite aux inondations dévastatrices du 15 octobre. Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide financière exceptionnelle de 1 000€.

Vote à l'unanimité.

5- AMENAGEMENTS CŒUR DE VILLAGE – AUTORISATION DE REALISER L'OPERATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle à l'assemblée le souhait de mettre en valeur son cœur de village en procédant à des aménagements pour réguler la circulation, sécuriser les piétons et optimiser le stationnement, le tout en privilégiant l'aspect environnemental.

Il rappelle que la commune a fait appel à l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et que le projet relatif à la 1ère phase (des places de l'Eglise et de la Mairie et de la RD114) a été estimé à 190 000€.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et propose de solliciter des subventions auprès des financeurs.

Vote à l'unanimité.

6- CONVENTION CARCASSONNE AGGLOMERATION – CONTROLE DES HYDRANTS

Le Maire précise à l'Assemblée que la responsabilité de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est dorénavant confiée aux communes. Carcassonne Agglomération, gestionnaire de notre réseau, nous propose de signer une convention pour le contrôle des hydrants pour un montant unitaire de 20€. A noter que nous comptabilisons 17 hydrants.

Le Conseil Municipal propose de signer ladite convention afin de disposer d'un parc de défense incendie en bon état de fonctionnement.

Vote à l'unanimité.

7- CONVENTION D'ADHESION AU RESEAU DEPARTEMENTAL DES BIBLIOTHEQUES DE L'AUDE

Le Maire donne lecture à l'Assemblée de la convention d'adhésion au réseau départemental des bibliothèques de l'Aude fixant les obligations de la commune et celles du Département par l'intermédiaire de la Bibliothèque Départementale de l'Aude (BDA).

Le Conseil Municipal propose de renouveler la convention d'adhésion à la BDA.

Vote à l'unanimité.

8- DECISIONS MODIFICATIVES

REGULARISATION ECRITURES ANTERIEURES – BUDGET PRINCIPAL

Dans le cadre de la mise à jour de l'actif, à la demande du Trésorier, le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder à des décisions modificatives afin de régulariser les erreurs budgétaires suivantes, à savoir :

Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 2315: installations, matériel et outillage techniques		8 625,24 €
TOTAL D I 041 : opérations d'ordre de transfert entre section		8 625,24 €
R 2313 : constructions		8 625,24 €
TOTAL R I 041 : opérations d'ordre de transfert entre section		8 625,24 €

Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 2313 : constructions		6 704,78 €
TOTAL D I 041 : opérations d'ordre de transfert entre section		6 704,78 €
R 2315: installations, matériel et outillage techniques		6 704,78 €
TOTAL R I 041 : opérations d'ordre de transfert entre section		6 704,78 €

Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 2315: installations, matériel et outillage techniques		6 159,40€
TOTAL D I 041 : opérations d'ordre de transfert entre section		6 159,40€
R 2318 : Autres immobilisations corporelles en cours		6 159,40€
TOTAL R I 041 : opérations d'ordre de transfert entre section		6 159,40€

Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 21538 : autres réseaux		11 741,36€
TOTAL D I 041 : opérations d'ordre de transfert entre section		11 741,36€
R 21531 : Autres immobilisations corporelles en cours		11 741,36€
TOTAL R I 041 : opérations d'ordre de transfert entre section		11 741,36€

Il s'agit d'opérations d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement qui ne donne lieu à aucun décaissement et encaissement. Le but étant de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la commune sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Vote à l'unanimité.

VIREMENT ET AUGMENTATION DE CREDITS – LOTISSEMENT COMMUNAL

Afin d'honorer la première échéance du prêt, le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative, comme suit :

Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 6045 : Achats études, prestat° services (terrains à aménager)	12 676,08 €	
TOTAL F D 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	12 676,08 €	
D 66111 : Intérêts réglés à échéances		379,69 €
TOTAL F D 66 : CHARGES FINANCIERES		379,69 €
D 023 : virement à la section d'investissement		12 296,39 €
F D 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		12 296,39 €
D 1641 : emprunts en euros		12 296,39 €
TOTAL I D 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		12 296,39 €
R 021 : virement à la section de fonctionnement		12 296,39 €
R I 021 : VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		12 296,39 €

Afin de régulariser les stocks, le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative, comme suit :

Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 023 : virement à la section d'investissement		7 191,84 €
F D 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 191,84 €
R 71355 : variation de stocks de terrains aménagés		7 191,84 €
F R 042 : OPERATION D'ORDRE DE TRANFERT ENTRE SECTIONS		7 191,84 €
D 3351 : terrains aménagés		7 191,84 €
I D 040 : OPERATION D'ORDRE DE TRANFERT ENTRE SECTIONS		7 191,84 €
R 021 : virement de la section de fonctionnement		7 191,84 €
I R 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		7 191,84 €

Vote à l'unanimité.

VIREMENT DE CREDITS DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder à des décisions modificatives, comme suit :

Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 2313 : Constructions	11 088,24 €	
TOTAL D I 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS	11 088,24 €	
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		1 821,48 €
D 2151 : Réseaux de voirie		9 266,76 €
TOTAL D I 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES		11 088,24 €

Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 2313 : Constructions	1 800,00 €	
TOTAL D I 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS	1 800,00 €	
D 21534 : Réseaux d'électrification		1 800,00 €
TOTAL D I 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 800,00 €

Vote à l'unanimité.

9- INTEGRATION DE VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC - REGULARISATION

Le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de classer certaines voies dans le domaine public car elles sont déjà ouvertes à la circulation publique et desservent des habitations.

Il rappelle que conformément à l'article L. 141-3 du code de la voirie routière : « Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. [...] »

Les délibérations concernant le classement [...] sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. ».

En l'espèce, les voies à classer sont d'ores et déjà ouvertes à la circulation publique et desservent des habitations. Après classement, leur usage sera identique. Dès lors, aucune enquête publique n'est nécessaire pour procéder à ce classement.

Il s'agit des voies suivantes qui seront nommées ainsi :

section	n° parcellaire	Dénomination voie	Longueur mètre linéaire
AB	77	Le Château	-
AB	724	Le Château	-
AB	814	Rue de la Terre Blanche	23
AB	832	Lotissement des Roses	-
AB	834	Lotissement des Roses	-
Soit un total de			23

Il est également nécessaire de mentionner les voiries du lotissement communal la commanderie suite à l'arpentage réalisé, à savoir :

section	n° parcellaire	Dénomination voie	Longueur mètre linéaire
AB	913	Lotissement la Commanderie	524
Soit un total de			524

Par conséquent, 547 mètres de longueur de voirie sont ajoutés, ce qui fait un total de 26 492 mètres de voirie classée dans le domaine public.

Vote à l'unanimité.

10- BAUX RURAUX 2018

Le Maire informe l'assemblée de la cessation d'activité de Mme NIERMANS Dominique. Son bail est donc résilié et sa fille Alizée souhaite poursuivre cette location. Un bail à ferme d'une durée de 9 ans sera donc signé pour une contenance de 28ha 81a et 12ca pour un montant annuel de fermage de 28,81€.

Il a été également signé un bail à ferme d'une durée de 9 ans avec le berger de la Coque, M. ARTUSO Sylvain, pour une contenance de 531 hectares 14 ares 44 centiares pour un montant annuel de fermage de 531,14€.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le montant annuel du fermage des landes à 1€ l'hectare et approuve la signature les baux énumérés ci-dessus.

Vote à l'unanimité.

11- CHOIX PRESTATAIRE TRAVAUX REFECTION VOIRIE SUITE INTEMPERIES 2017

Le Maire rappelle que la commune a lancé une mise en concurrence pour des travaux de réfection de voirie suite aux intempéries de février 2017 concernant : la rue du château, la place de l'aire verte et le chemin de réqui.

Le Maire informe le Conseil que les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 23 juillet afin d'analyser les devis reçus, en présence de M. PEIRUZA Régis, en charge de l'assistance à maîtrise d'œuvre.

Compte-tenu des références et compétences de chacun, ainsi que des montants proposés, il a été décidé de retenir l'entreprise STPR pour un total de 33 061€ HT.

Vote à l'unanimité.

12- REFECTION VOIRIES SUITE AUX INONDATIONS DU 15 OCTOBRE 2018 – AUTORISATION DE REALISATION DE L'OPERATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS (AIDE SPECIFIQUE AUX COMMUNES SINITREES ET AUTRES)

Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de procéder, dans un premier temps, au désenclavement des voiries conduisant aux habitations des écarts suite aux inondations du 14 et 15 octobre 2018, et de réaliser, dans un second temps, les travaux de réfection de ces mêmes-voiries.

Le montant des dégâts est estimé à **282 294,52€ HT** et se décompose comme suit :

- chemins d'accès menant aux écarts habités :

	HT	TTC
Ancien chemin de CARCASSONNE à LAGRASSE (METAIRIE NEUVE)	35 550,00 €	42 660,00 €
Chemin de DOMNEUVE (LA FORGE)-VALFREGE ET CADOUAL	88 050,00 €	105 660,00 €
Chemin de LA FRAISSINEDE	7 740,00 €	9 288,00 €
Chemin de MONTPLAISIR	14 200,00 €	17 040,00 €
Chemin de ROQUENEGADE	18 000,00 €	21 600,00 €
Chemin de VILLEFRANQUE	26 575,00 €	31 890,00 €
Rue du STADE	34 250,00 €	41 100,00 €
Chemin du PLO	45 000,00 €	54 000,00 €
	SOUS-TOTAL TRAVAUX	269 365,00 € 323 238,00 €
Honoraires	12 929,52 €	12 929,52 €
	TOTAL	282 294,52 € 336 167,52 €

Le Maire informe les élus de la nécessité de procéder, dans un premier temps, au désenclavement des voiries conduisant aux exploitations agricoles suite aux inondations du 14 et 15 octobre 2018, et de réaliser dans un second temps les travaux de réfection de ces mêmes-voiries.

Le montant des dégâts est estimé à **277 405,60€ HT** et se décompose comme suit :

- chemins ruraux :

	HT	TTC
Chemin de LA COMMANDERIE	32 550,00 €	39 060,00 €
Chemin de ROQUENADIEU	20 325,00 €	24 390,00 €
Chemin de VINOZOUL	8 025,00 €	9 630,00 €
Chemin de LA PLAINE	5 000,00 €	6 000,00 €
Chemin de LA CAVE COOPERATIVE	35 850,00 €	43 020,00 €
Chemin du BOUSCAT-GABART	23 800,00 €	28 560,00 €
Chemin de TERRE BLANCHE	31 750,00 €	38 100,00 €
Chemin de MALACOSTE	107 400,00 €	128 880,00 €
SOUS-TOTAL TRAVAUX	264 700,00 €	317 640,00 €
Honoraires	12 705,60 €	12 705,60 €
TOTAL	277 405,60 €	330 345,60 €

Le Conseil Municipal approuve le projet de réfection de la voirie et chemins communaux et autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de tous les financeurs (aide spécifique et autres).

Vote à l'unanimité.

13- QUESTIONS DIVERSES

Jean FERRIE informe les élus que des devis ont été sollicités afin de modifier le mur de clôture du hangar et réaliser un appentis ainsi que des casiers à matériaux.

Le Maire informe les élus de l'intention de M. BRUNEL d'acheter le terrain attenant à sa propriété. La majorité des élus ne s'opposera pas à condition de conserver une partie du terrain pour y réserver des places de stationnement.

Le Maire présente aux élus les deux devis reçus concernant le columbarium. Les élus attribuent la réalisation à l'entreprise Marbrerie Jammes pour un montant TTC de 2 908€.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

FRABOULET Claudine



ANDRIEU Antonin

